

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 24 mars 2015 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Danielle Boissonneault, Diane Cyr et Corinne Payne, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Georges Brissette, dir. gén. adj., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Line Desgroseilliers, dir. serv. tech. inf., Anne-Lise Gravel, dir. serv. form. gén. jeunes, Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., MM. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat. et Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin.

M. Yanik Morin a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-150324-4235

Il est proposé par Mme Danielle Boissonneault

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2015.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-150324-4236

M. Antonio Ciarciaglino, commissaire, demande d'inscrire le sujet « Motion de félicitations – Maison de la famille de Bois-des-Filion » au point 15.1. *Varia* de l'ordre du jour;

Mme Danielle Laramée, commissaire, demande d'inscrire le sujet « Motion de félicitations – Concours Studio de la relève » au point 15.2. *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1. Politique des frais exigés des parents et des usagers - grille tarifaire 2015-2016 – Adoption;
 - 5.2. Nomination de firmes professionnelles pour le projet de vétusté à l'école Horizon-du-Lac – Adoption;
6. Amendement à la Politique RF-05 – *Règles de remboursement des dépenses de fonction* – Adoption;
7. Adjudication de contrat de location de photocopieurs multifonctions – Adoption;
8. Cessions de servitude :
 - 8.1. Cession de servitudes conjointes en faveur d'Hydro-Québec, de Bell Canada et de Vidéotron S.E.N.C. sur le terrain de l'école primaire de l'Espace-Couleurs à Terrebonne – Adoption;
 - 8.2. Cession de servitude en faveur de la Société en commandite Gaz Métro sur le terrain de l'école primaire de l'Espace-Couleurs à Terrebonne – Adoption;
 - 8.3. Cession de servitude en faveur de la Ville de Terrebonne sur le terrain de l'école de l'Espace-Couleurs à Terrebonne – Adoption;
9. Réfection de la toiture à l'école Terre-Soleil – Adjudication de contrat;
10. Construction d'une nouvelle école primaire à Mirabel (secteur de Saint-Augustin) – Adjudication de contrat;
11. Formation d'un comité de sélection pour l'ajout de firme au répertoire de prestataires de services professionnels (architectes et ingénieurs) – Adoption;
12. Assemblée générale et congrès 2015 de la FCSQ : désignation des délégués et des participants – Adoption;
- 13.1. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 17 février 2015;
- 14.4.1. Nouveaux établissements;
15. Varia :
 - 15.1. Motion de félicitations – Maison de la famille de Bois-des-Filion;
 - 15.2. Motion de félicitations – Concours Studio de la relève;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

POLITIQUE DES FRAIS EXIGÉS DES PARENTS ET DES USAGERS – GRILLE TARIFAIRE 2015-2016

Résolution n° CC-150324-4237

ATTENDU la Politique des frais exigés des parents et des usagers (FGJ-08);

ATTENDU les responsabilités de la Commission scolaire en ce qui concerne l'annexe 2 (grille tarifaire);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'APPROUVER la grille tarifaire pour l'année scolaire 2015-2016;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 791.

Adopté

**MODIFICATION DU PROJET DE VÉTUSTÉ À L'ÉCOLE HORIZON-DU-LAC –
MESURE 50620 « MAINTIEN DES BÂTIMENTS » 2014-2015 ET 2015-2016**

Résolution n° CC-150324-4238

ATTENDU les travaux de vétusté de l'école Horizon-du-Lac approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2014-2015 (rés. n° CC-140625-4113);

ATTENDU les dépassements de prix associés aux contraintes de rénover le bâtiment existant de l'école Horizon-du-Lac;

ATTENDU la présentation effectuée à la commission d'étude administrative du 17 février 2015;

ATTENDU la recommandation d'orienter le projet vers la construction d'une nouvelle école;

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) d'utiliser l'enveloppe allouée dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2014-2015 ainsi que l'enveloppe à venir 2015-2016;

ATTENDU l'autorisation du MELS de procéder à la construction d'une nouvelle école sur le terrain de l'école Horizon-du-Lac et de démolir l'ancien bâtiment une fois la construction du nouveau bâtiment terminée;

ATTENDU les échéanciers à respecter;

ATTENDU le site actuel de l'école Horizon-du-Lac;

ATTENDU la possibilité de scolariser les élèves de l'école Horizon-du-Lac dans le bâtiment actuel pendant la réalisation des travaux de construction de la nouvelle école;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

DE MODIFIER le projet de vétusté de l'école Horizon-du-Lac par un projet de construction d'une nouvelle école dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2014-2015;

D'AUTORISER la Direction générale à présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport le projet de construction d'école dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2015-2016;

DE RESCINDER, en partie, la résolution n° CC-140625-4113.

Adopté

**RÉSILIATION DE CONTRATS DE PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE
VÉTUSTÉ À L'ÉCOLE HORIZON-DU-LAC**

Résolution n° CC-150324-4239

ATTENDU les travaux de vétusté de l'école Horizon-du-Lac approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2014-2015 (rés. n° CC-140625-4113);

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) a procédé aux appels d'offres publics n° 190A01456 (en architecture) et n° 190AO1457 (en ingénierie mécanique et électrique) pour effectuer des travaux de vétusté à l'école Horizon-du-Lac;

ATTENDU qu'aux termes de cet appel d'offres la CSSMI a retenu les services de la firme Yves Woodwrough Architectes inc./Jean-Marc Coursol architectes en consortium ainsi que de la firme d'ingénierie (mécanique et électrique) Cima + (rés. n° CC-140625-4114);

ATTENDU que des contrats de services ont été signés avec ces firmes;

ATTENDU la modification du projet de vétusté de l'école Horizon-du-Lac pour un projet de construction d'une nouvelle école conformément à la résolution n° CC-150324-4238;

ATTENDU que ces firmes ont été retenues pour un projet de rénovation;

ATTENDU qu'il y a lieu de résilier les contrats avec ces firmes;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RÉSILIER le contrat conclu entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et Yves Woodwrough Architectes inc./Jean-Marc Coursol architectes en consortium, ainsi que le contrat conclu entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et Cima +;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE RESCINDER la résolution n° CC-140625-4114 à toutes fins que de droit.

Adopté

NOMINATION DE FIRMES PROFESSIONNELLES POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE NEUVE À SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Résolution n° CC-150324-4240

ATTENDU le projet de construction d'une nouvelle école à Sainte-Marthe-sur-le-Lac approuvé dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2014-2015 et 2015-2016 (rés. n° CC-150324-4238);

ATTENDU les échéanciers à respecter;

ATTENDU l'existence de plans et devis éprouvés à plusieurs reprises pour des écoles primaires similaires;

ATTENDU l'économie monétaire importante associée à un rachat de plans et devis;

ATTENDU qu'un rachat de plans et devis réduit de manière importante les délais associés à la réalisation des plans et devis définitifs;

ATTENDU l'article 13 al.1 (4) et al.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré pour une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public;

ATTENDU qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

ATTENDU qu'un contrat conclu en vertu de l'article 13 al.1 (4) de la LCOP doit être autorisé par le dirigeant de l'organisme public;

ATTENDU que le dirigeant de l'organisme doit informer le Conseil du trésor de cette autorisation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'UTILISER les plans et devis de l'école primaire L'Hymne-au-Printemps de Vaudreuil-Dorion pour le projet de construction d'une nouvelle école à Sainte-Marthe-sur-le-Lac;

DE RETENIR, en conséquence, les services professionnels suivants :

- La firme d'architecture Leclerc associés architectes inc., pour la réutilisation de plans et devis existants et les services durant la construction;
- La firme d'ingénierie en mécanique et électricité Beaudoin Hurens inc., pour la réutilisation de plans et devis existants et les services durant la construction;
- La firme d'ingénierie en structure Les Services Exp inc., pour la réutilisation de plans et devis existants et les services durant la construction;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer les contrats à cet effet, ainsi que tout document devant donner effet aux présentes;

D'INFORMER le Conseil du trésor de l'autorisation donnée en vertu des présentes.

Adopté

Mme Josée Bastien occupe son siège à 19 h 40.

AMENDEMENT À LA POLITIQUE « RF-05 – RÈGLES DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE FONCTION » – ADOPTION

Résolution n° CC-150324-4241

ATTENDU la Politique « RF-05 – Règles de remboursement des dépenses de fonction »;

ATTENDU la nécessité de clarifier la notion de kilométrages admissibles aux remboursements;

ATTENDU le renouvellement prochain des conventions collectives nationales actuellement en vigueur jusqu'au 31 mars 2015;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des syndicats et associations d'employés de la Commission scolaire (rés. n° CC-150127-4210);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

D'ADOPTER les amendements à la Politique « *RF-05 – Règles de remboursement des dépenses de fonction* », tels que présentés au document « *Projet d'amendements à la Politique RF-05 – Règles de remboursement des dépenses de fonction 2014-2015* »;

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur de la Politique « *RF-05 – Règles de remboursement des dépenses de fonction* » le 1^{er} avril 2015 à 0 h, sous réserve du respect des conventions collectives ou ententes actuellement en vigueur;

DE DEMANDER à la Direction générale de suspendre l'application desdits amendements jusqu'à une date qu'elle déterminera dans le respect des conventions collectives ou de ce qui en tiendra lieu, ainsi que des ententes et des lois applicables;

DE DEMANDER à la Direction générale d'appliquer cesdits amendements à partir de la même date pour toutes les catégories d'emploi du personnel de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

DE VERSER la politique au répertoire des présentes sous la cote 792.

Adopté

ADJUDICATION DE CONTRAT DE LOCATION DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS

Résolution n° CC-150324-4242

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de poursuivre l'optimisation de ses processus et équipements d'impression;

ATTENDU la collecte des besoins en photocopieurs multifonctions effectuée auprès des établissements et des services;

ATTENDU le respect de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU l'appel d'offres public #190A01498 pour la location de photocopieurs multifonctions;

ATTENDU que la durée du contrat est de cinq (5) ans et que sa valeur estimée est de 471 000 \$, toutes taxes exclues;

ATTENDU que cet appel d'offres comporte une évaluation qualitative des soumissions;

ATTENDU que le comité de sélection nommé par le conseil des commissaires (rés. n° CC-150224-4228) a procédé à l'évaluation des offres;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADJUGER le contrat pour la location de photocopieurs multifonctions à Xerox Canada Ltée, conformément à l'appel d'offres public #190A01498, pour une somme estimée à 471 000 \$, toutes taxes exclues, à titre de soumissionnaire conforme ayant le prix ajusté le plus bas;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-150324-4243

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 35.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-150324-4244

Il est proposé par Mme Diane Cyr

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 50.

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-150324-4245

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 20 h 50.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-150324-4246

Il est proposé par Mme Karine Laramée

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 20.

HUIS CLOS

Résolution n° CC-150324-4247

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 20.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-150324-4248

Il est proposé par M. Denis Chabot

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 25.

CESSION DE SERVITUDES CONJOINTES EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC, DE BELL CANADA ET DE VIDÉOTRON S.E.N.C. SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE L'ESPACE-COULEURS À TERREBONNE

Résolution n° CC-150324-4249

ATTENDU la demande d'acquisition de servitudes conjointes d'Hydro-Québec, de Bell Canada et de Vidéotron S.E.N.C. sur une partie du lot 4 960 338 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

ATTENDU que cette servitude doit être octroyée pour permettre de desservir le projet des services d'utilités publiques;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ACCEPTER la demande d'acquisition de servitudes conjointes en faveur d'Hydro-Québec, de Bell Canada et de Vidéotron S.E.N.C. sur une partie du lot 4 960 338 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (terrain de l'école de l'Espace-Couleurs), le tout tel que décrit à l'extrait du plan accompagnant la description technique préparée par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, sous sa minute 4378;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes, incluant tout document préalable à l'acte de servitude, le cas échéant;

DE VERSER toutes servitudes au répertoire des présentes sous la cote 793.

Adopté

CESSION DE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE L'ESPACE-COULEURS À TERREBONNE

Résolution n° CC-150324-4250

ATTENDU la demande d'acquisition de servitude de la Société en commandite Gaz Métro sur une partie du lot 4 960 338 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

D'ACCEPTER la demande d'acquisition de servitude en faveur de la Société en commandite Gaz Métro sur une partie du lot 4 960 338 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (terrain de l'école de l'Espace-Couleurs), le tout tel que décrit à la description technique préparée par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, sous sa minute 4443;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes, incluant tout document préalable à l'acte de servitude, le cas échéant;

DE VERSER ladite servitude au répertoire des présentes sous la cote 794.

Adopté

CESSION DE SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE DE TERREBONNE SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE DE L'ESPACE-COULEURS À TERREBONNE

Résolution n° CC-150324-4251

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) a acquis un terrain de la Ville de Terrebonne pour la construction d'une nouvelle école primaire à Terrebonne (rés. n° CC-120626-3744);

ATTENDU la demande d'acquisition de servitudes de la Ville de Terrebonne sur une partie du lot 4 960 338 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, aux fins d'établissement et d'entretien de son réseau d'aqueduc, d'égout pluvial et d'éclairage de rue;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ACCEPTER la demande d'acquisition de servitudes en faveur de la Ville de Terrebonne sur une partie du lot 4 960 338 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (terrain de l'école primaire de l'Espace-Couleurs), le tout tel que décrit à la description technique préparée par M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, sous sa minute 4443;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes, incluant tout document préalable à l'acte de servitude, le cas échéant;

DE VERSER toutes servitudes au répertoire des présentes sous la cote 795.

Adopté

RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE TERRE-SOLEIL – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-150324-4252

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (rés. n° CC-140625-4113);

ATTENDU l'appel d'offres public n° PRMI-059-0182 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réfection de la toiture à l'école Terre-Soleil;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Bellemare & Gilbert, architectes inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réfection de la toiture à l'école Terre-Soleil, à l'entrepreneur général Les Couvertures St-Léonard inc. pour la somme de 277 450 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de réfection de la toiture à l'école Terre-Soleil, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À MIRABEL (SECTEUR SAINT-AUGUSTIN) – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-150324-4253

ATTENDU l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 6 mai 2013, de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Mirabel (secteur Saint-Augustin);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1493 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de construction d'une nouvelle école primaire à Mirabel (secteur Saint-Augustin);

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Consortium Grenon Viau Bastien Architectes;

ATTENDU la résolution n° CC-140923-4141 relativement à l'acceptation du terrain pour la construction d'une nouvelle école primaire à Mirabel (secteur Saint-Augustin);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de construction d'une nouvelle école primaire à Mirabel (secteur Saint-Augustin), à l'entrepreneur général Construction Raynald Tisseur Inc. pour la somme de 8 455 600 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat d'exécution des travaux de construction d'une nouvelle école primaire à Mirabel (secteur Saint-Augustin), au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'AJOUT DE FIRME AU RÉPERTOIRE DE PRESTATAIRES DE SERVICES PROFESSIONNELS (ARCHITECTES ET INGÉNIEURS)

Résolution n° CC-150324-4254

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU que la Commission scolaire doit octroyer de gré à gré des contrats de moins de 100 000 \$ pour des services professionnels fournis par des firmes d'architecture ou d'ingénierie en utilisant un répertoire de prestataires de services préalablement qualifiés comme prévu à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé le 25 juin 2013 pour sélectionner des prestataires de services (rés. n° CC-130625-3944);

ATTENDU qu'un répertoire de services professionnels en architecture, en ingénierie mécanique-électrique, en ingénierie structure-civil et en ingénierie géotechnique a été créé le 27 août 2013 à la suite d'un appel d'offres public de qualification (rés. n° CC-130827-3954);

ATTENDU que la Commission scolaire a ajouté des prestataires de services au répertoire le 26 août 2014 à la suite de la publication d'un avis annuel de qualification (rés. n° CC-140826-4126);

ATTENDU qu'un nouveau comité de sélection doit être formé pour sélectionner des prestataires de services qui seront inscrits à partir de l'année 2015-2016 à la suite de la publication par la Commission scolaire d'un avis annuel de qualification;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE FORMER un comité de sélection composé des personnes suivantes :

1. Mme Paule Fortier, présidente;
2. Mme Joanne Beaulieu, commissaire, à titre de premier substitut;
3. Mme Danielle Boissonneault, commissaire, à titre de second substitut;
4. Un membre de la Direction générale;
5. M. Denis Riopel, directeur du Service des ressources matérielles, ou, le cas échéant, son représentant;
6. M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général, ou, le cas échéant, son représentant, à titre de secrétaire du comité;

DE CONVENIR que ledit comité de sélection siégera à huis clos.

Adopté

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONGRÈS 2015 DE LA FCSQ : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET PARTICIPANTS

Résolution n° CC-150324-4255

ATTENDU les règlements de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

DE DÉSIGNER les commissaires suivants, à titre de délégués, à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec qui se tiendra le 30 mai 2015, à savoir :

- Mme Paule Fortier, présidente
- Mme Josée Bastien, vice-présidente
- Mme Émilie Caron
- Mme Sandra East
- Mme Danielle Laramée
- Mme Karine Laramée
- Mme Marie-Hélène St-Georges
- Mme Lola St-Pierre
- M. Antonio Ciarciaglino

D'AUTORISER la participation de cesdits commissaires au congrès 2015 de la Fédération des commissions scolaires du Québec sur le thème *La réussite, un choix politique* qui se tiendra à l'hôtel Sheraton de Laval les 28 et 29 mai 2015;

D'AUTORISER les commissaires suivants à participer audit congrès 2015 de la Fédération des commissions scolaires du Québec, à savoir :

- Mme Johanne Beaulieu
- Mme Karine Lefrançois
- Mme Diane Cyr, commissaire-parent

DE DÉSIGNER Mmes Johanne Beaulieu et Karine Lefrançois, toutes deux commissaires, à titre de substituts, à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – MAISON DE LA FAMILLE DE BOIS-DES-FILION

Résolution n° CC-150324-4256

ATTENDU la tenue de la 9^e journée de Reconnaissance organisée par la Maison de la famille de Bois-des-Filion;

ATTENDU que cette activité vise à récompenser les élèves pour leurs efforts constants, leur persévérance et leur bonne attitude en classe;

ATTENDU que lors de cette journée, les élèves ont reçu une médaille, un certificat de la Chambre des communes et un livre;

ATTENDU que cette initiative a permis de récompenser 87 élèves de l'école Le Rucher et de son pavillon Félix-Leclerc et 64 élèves des écoles Marie-Soleil-Tougas, Jeunes du monde et de l'Espace-Couleurs;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'ADRESSER des félicitations aux responsables de la Maison de la famille de Bois-des-Filion ainsi qu'à leurs partenaires qui ont fait de cet événement une réussite.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – CONCOURS STUDIO DE LA RELÈVE

Résolution n° CC-150324-4257

ATTENDU la tenue du concours « Paroles et musique » 2015 organisé par le Studio de la relève;

ATTENDU la participation de près de 400 élèves de la polyvalente Sainte-Thérèse qui ont écrit la poésie en classe de français;

ATTENDU que le 18 mars 2015, le Studio de la relève a annoncé le nom des lauréats de cette école étant au nombre de six et couvrant 4 catégories;

ATTENDU qu'au cours des prochaines semaines les lauréats d'autres établissements scolaires seront connus;

ATTENDU que les finalistes de chaque école participante se retrouveront pour la grande finale prévue le 27 mai 2015 en présence d'artistes et de personnalités prestigieuses;

ATTENDU que ce concours permet aux élèves de s'illustrer de manière différente;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'ADRESSER des félicitations aux directions des écoles concernées ainsi qu'à leur personnel et à tous les élèves participants;

D'ADRESSER des remerciements au Studio de la relève pour ce concours qui gagne de l'ampleur d'année en année.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-150324-4258

Il est proposé par Mme Corinne Payne

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 15.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général